



Taxe d'apprentissage : Votre soutien financier/Nos actions



La politique qualité du centre de formation Pasteur met l'étudiant **AU CŒUR DE SA PREOCCUPATION**.

Notre objectif, grâce à votre soutien financier, est de permettre un **ACCOMPAGNEMENT** de nos étudiants en fonction de leurs besoins : en effet, les étudiants peuvent bénéficier à tout moment d'une **AIDE PERSONNALISEE**, c'est-à-dire de cours de soutien en centre de formation, avec un formateur, ou bien de cours de soutien en **ELEARNING**.

Ces modules d'aide personnalisée permettent d'inciter l'étudiant au travail personnel, de mesurer la qualité de son travail personnel via des exercices en ligne, de mieux comprendre les cours ou de les compléter. Les supports de cours en ligne permettent à nos étudiants éloignés du centre de formation de pouvoir bénéficier de contenus de formation, et de pouvoir communiquer, via les forums de discussion avec leurs formateurs.

Via internet, nos étudiants accèdent à une plateforme leur permettant de visualiser leurs plannings mais aussi leurs bulletins de notes ainsi que les différentes manifestations organisées au centre de formation Pasteur-cepsup (conférences, visites d'entreprises, journées d'information sur les métiers, portes ouvertes...).

LA MOBILITE EUROPEENNE :





Depuis 1999, le Centre participe à des appels d'offre de la Direction Générale de la Formation de la Commission Européenne. Nous avons déjà une expérience de **création de diplômes** concernant des métiers émergents (programme européen Leonardo Da Vinci) et de développement de **nouvelles approches pédagogiques**.

Tous ces **projets européens** ont instauré un partenariat de confiance avec des pays membres de l'Union Européenne et notre objectif est de continuer à travailler en réseau avec ces organismes et institutions afin de participer activement à la mise en place des directives européennes.

Depuis 2010, le centre de formation Pasteur développe la mobilité européenne des étudiants. Les intérêts de la mobilité, pour les étudiants, sont nombreux et ne sont plus à démontrer : acquérir une autre expérience professionnelle, renforcer les compétences linguistiques, développer l'autonomie, l'ouverture d'esprit, la confiance en soi... Des programmes d'échanges sont mis en place avec le partenariat du secrétariat franco allemand et l'Assemblée Permanente de la Chambre des Métiers.

La mobilité transnationale apprenante est un instrument puissant. A ce jour, la mise en œuvre progressive des systèmes ECVET et ECTS et le soutien apporté aux projets de mobilité ont certes conduit à une augmentation visible des initiatives mais malheureusement la mobilité européenne des apprentis reste encore très faible. A peine 1% poursuivent une partie de leurs parcours de formation à l'étranger. C'est beaucoup moins que dans l'enseignement supérieur car l'apprenti est confronté à des obstacles supplémentaires, inhérents aux formations en alternance. L'apprenti est salarié de l'entreprise et doit donc obtenir son accord pour effectuer la mobilité. La formation sous apprentissage est, du fait de l'alternance, plus courte que sous statut scolaire et doit donc être repensée par les organismes de formation afin d'y inclure de la mobilité. Si les programmes universitaires se caractérisent par une relative autonomie de prise de décision des étudiants, les organismes de formation professionnelle sont caractérisés par des cursus plus cadrés et donc moins modulables pour les apprentis. Enfin, la part des langues dans les programmes de formation est faible, ce qui complique sérieusement l'exercice d'activités professionnelles plus complètes dans le pays d'accueil d'autant plus si le stage est de courte durée.

Ainsi, le Centre de formation Pasteur travaille en étroite collaboration avec des partenaires européens organismes de formation professionnelle, Chambre des métiers, partenaires régionaux et entreprises (de France, Belgique, Allemagne et Grèce) sur un dispositif original, transférable et adaptable permettant aux organismes de formation professionnelle d'intégrer la mobilité dans les parcours sous apprentissage. Le but est d'intégrer la mobilité dans les programmes de formation en apprentissage :

-  en cadrant la mobilité par des objectifs d'apprentissage
-  en formant les référents intervenant dans le cadre de la mobilité physique et virtuelle
-  en impliquant les enseignants de langue et en multipliant les situations multilingues en amont de la mobilité physique par une mobilité virtuelle
-  et en mettant en place un réseau d'opérateurs entreprises-organismes de formation.

Ce projet financé dans le cadre des projets européens Leonardo Da Vinci durera jusqu'en 2013. A l'issue de ce projet, le dispositif d'intégration de la mobilité sera implémenté dans les différentes sections du centre de formation Pasteur afin d'intégrer la mobilité dans les parcours de formations en alternance.



Nous voulons continuer notre partenariat avec les pays de l'Union Européenne pour innover en ingénierie de formation et se maintenir à la pointe des objectifs européens en termes de formation.